

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 8 novembre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

Date de la convocation du Conseil municipal : 28 octobre 2022

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents ... - votants ...

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - FIORONI Stéphane - GARCIN Aurélien - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : ARMANDIE Jean-Pierre - ...

Pouvoirs de : BELLEVILLE Patricia à ...

...

Secrétaire de séance : Maxime BERARD

**OBJET : TRAVAUX DE SERRE MEYERE – AVENANT N°1 A LA
CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE**

N°20221108-03

Rapporteur : M. Dominique MOULIN

Annexe : Avenant n°1 à la convention de groupement de commande de Serre Méyère

Synthèse et exposé des motifs

La Commune de Guillestre et la Communauté de Communes du Guillestrois Queyras se sont regroupées pour engager des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales et d'eaux usées du Chemin de Serre Meyere.

Une convention de groupement de commande avait été signée entre les deux parties, le 5 octobre 2021 définissant les conditions du groupement de commande.

Il y a lieu de modifier les termes de l'article n°7 – Dispositions financières - en y incluant les frais de maîtrise d'œuvre dans les frais à répartir entre chacune des deux parties.

Monsieur l'Adjoint ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

VU la convention constitutive initiale du groupement de commandes pour les travaux de réfection des réseaux humides du chemin de Serre Meyere à Guillestre ;

VU la proposition d'avenant n°1 annexé à la présente ;

VU l'avis du bureau municipal en date du 24 octobre 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 à la Convention initiale du groupement de commandes pour les travaux de réfection des réseaux humides du chemin de Serre Meyere
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n°1

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 8 novembre 2022,
Le Maire, Christine PORTEVIN

